AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1681
FR0010220475-FS0701

13 novembre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALSTOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 novembre 2015, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 novembre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir 14 964 618 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM hors et sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 310 489 478 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.